



Marie-Ange Debon

Présidente de la Commission Droit de l'entreprise

“ Avoir des entreprises efficaces nécessite un environnement juridique performant. ”

Un environnement législatif et réglementaire pour **entreprendre** en toute liberté

Missions

Obtenir un environnement législatif et réglementaire qui permette aux chefs d'entreprise d'entreprendre en toute liberté, en toute sécurité et à armes égales avec leurs concurrents étrangers, tel est l'objectif de la Commission Droit de l'entreprise.

Son champ de compétence, très large, englobe l'intégralité du droit des affaires, hors fiscalité : droit des sociétés, droit financier, droit de la concurrence, droit de la consommation (en liaison avec la Commission Consommation) droit de l'environnement, droit des nouvelles technologies, droit de la commande publique, procédures collectives, droit civil et droit commercial, droit pénal des affaires. Elle agit au niveau national comme au niveau communautaire.

■ Une Commission proactive...

Par ses propositions, la Commission contribue efficacement à l'évolution du droit des affaires français et communautaire. Elle a ainsi été à l'origine de la création de la société par actions simplifiées – SAS – de la réforme des valeurs mobilières ou encore du mouvement de dépenalisation du droit des sociétés.

Elle a également été un acteur important des réformes du droit des procédures collectives de 1994, 2005 et 2008.

Enfin, elle joue un rôle essentiel en matière de gouvernement d'entreprise en liaison avec l'AFEP : rapports Viénot et Bouton consolidés en 2003, recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (2007 et 2008), nouveau code consolidé AFEP/MEDEF en décembre 2008.

■ ... et réactive

La Commission Droit de l'entreprise est également présente sur tous les fronts du droit des affaires pour tenter d'éviter que des décisions défavorables aux entreprises ne soient prises par les pouvoirs publics nationaux et communautaires. Gouvernance environnementale, dépenalisation, droit des sociétés, droit des contrats, épargne salariale, introduction de l'action de groupe... elle réagit à toutes les initiatives de l'exécutif et du législateur national et communautaire.

Organisation et fonctionnement

La Commission Droit de l'entreprise est assistée d'un bureau composé de secrétaires généraux et directeurs juridiques qui se réunit une fois par mois, et de comités, groupes de travail permanents ou ad hoc mis en place pour approfondir un sujet ou réagir sur certains thèmes d'actualité. Au total, elle mobilise des centaines d'experts au service de l'entreprise.

Les principaux comités ou groupes permanents sont les suivants :

Droit des sociétés/droit financier, droit de la concurrence, droit de l'environnement (en lien avec la Commission Développement Durable), commande publique, droit des obligations.

Services aux adhérents

Ils sont de trois ordres :

■ Informer

La Commission effectue une veille de l'actualité juridique et analyse l'ensemble des réformes du droit qui affecte la vie des affaires. Elle adresse ses commentaires à l'ensemble des adhérents du MEDEF, ou les informe au cours de réunions spécifiques.

■ Accompagner les entreprises dans leur quotidien

La Commission élabore et publie régulièrement des guides pratiques à destination des entreprises sur l'ensemble des aspects du droit des affaires. Ils sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du MEDEF ou en version papier.

■ Faciliter les relations avec les pouvoirs publics

La Commission fait valoir les positions du MEDEF auprès des pouvoirs publics et des autres parties prenantes. Elle appuie les adhérents dans leurs relations avec les décideurs politiques notamment à l'aide d'argumentaires qu'elle élabore.

Actualité

■ Les dernières publications :

Code consolidé de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (décembre 2008)

Ce code reprend le code consolidé de 2003, complété des recommandations sur les rémunérations des dirigeants des sociétés cotées publiées en janvier 2007 et octobre 2008 par l'AFEP et le MEDEF.

Rapport annuel sur l'application du code consolidé AFEP/ MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 par les sociétés de l'indice SBF 120 (novembre 2009)
Ce rapport est l'illustration de l'efficacité de l'autorégulation.

Médiation et consommation (mai 2009)

Dans le cadre des actions du MEDEF pour promouvoir la médiation extrajudiciaire comme voie alternative efficace aux recours contentieux en matière de consommation, ce guide pratique est destiné aux entreprises et aux secteurs professionnels qui ont déjà instauré un dispositif de médiation et souhaitent l'améliorer ainsi qu'aux acteurs économiques qui souhaitent mettre en place un dispositif de médiation.

Le guide d'accompagnement des entreprises à la dématérialisation des marchés publics (août 2009)

Le MEDEF qui attache une importance toute particulière à ce nouveau mode de passation des marchés publics, 100% par voie électronique, a souhaité sensibiliser et accompagner les entreprises, tous secteurs confondus, dans cette démarche en apportant des réponses ciblées à des questions pratiques. Ce guide se présente sous la forme de questions/réponses.

Le livre blanc sur le « mieux disant » dans la commande publique (janvier 2010)

Ce livre blanc, en suivant la chronologie de la procédure de passation d'un marché, propose des pistes de réflexion afin que l'offre la mieux-disante (ou offre économiquement la plus avantageuse) soit systématiquement choisie par les acheteurs publics. Il se fonde sur des retours d'expériences d'entreprises et d'acheteurs publics qui ont accepté de rendre compte de leurs difficultés.

■ Les grands dossiers en cours :

Comité d'éthique

Le Comité d'éthique du MEDEF a publié, en octobre 2008, un ensemble de recommandations en matière de rémunérations des dirigeants. Parmi ces recommandations, on retrouve le non-cumul du contrat de travail avec le mandat social, la fin de la pratique des indemnités de départ versées en cas d'échec, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires et plusieurs précisions relatives aux options et aux actions de performance.

Depuis octobre 2008, le Comité a engagé de nouveaux travaux, consacrés aux relations entre grandes et petites entreprises. Cette réflexion, lancée avant la crise, prend donc toute sa dimension dans ce contexte nouveau et veut, sans tabou ni naïveté, aborder tous les sujets : politiques d'achat, conditions de règlement, appels d'offres, sous-traitance, droits de propriété intellectuelle...

Projet de société privée européenne

Présenté avec la CCIP, ce projet de SAS européenne concrétisé dans une proposition de règlement a reçu le soutien du Parlement européen et est en cours de discussion au sein du Conseil.

Projet de réforme du droit des contrats

Le MEDEF est très présent sur le projet de réforme du droit des contrats. Après avoir communiqué ses observations sur l'avant-projet de réforme du droit des obligations et de la prescription à la Chancellerie, la MEDEF a activement participé aux consultations organisées par celle-ci sur le projet de réforme qu'elle a élaboré. Il a également transmis le message des entreprises en participant à des colloques et en publiant ses positions dans les revues spécialisées.

Droit commun de la responsabilité civile

Les observations du MEDEF sur les dispositions relatives au droit commun de la responsabilité que proposait l'avant-projet de réforme du droit des obligations et du droit de la prescription étaient très critiques. Nombre de ces dispositions étaient en effet inacceptables pour les entreprises (par exemple admission d'une responsabilité collective, introduction de la responsabilité des sociétés mères du fait de leurs filiales ou encore des dommages et intérêts punitifs). Un récent rapport d'information du Sénat écarte la plupart d'entre elles comme nous l'avons suggéré. Le MEDEF poursuit ses travaux en ce domaine, afin de pouvoir défendre au mieux les intérêts des entreprises dans le cadre d'une éventuelle réforme de la matière.

Litiges de consommation (en lien avec la Commission Consommation du MEDEF)

Le MEDEF est très actif sur ce dossier, considérant qu'introduire une action de groupe inspirée de la *class action* américaine serait une erreur. Personne n'en sortirait gagnant : ni le consommateur, ni l'entreprise, ni la justice. Il œuvre pour que la procédure qui pourrait être proposée en France s'inscrive dans le cadre juridique et judiciaire français protecteur des droits des justiciables. Parallèlement, il considère qu'il convient d'éviter une judiciarisation des relations entre consommateurs et entreprises et préconise le développement de solutions extrajudiciaires de règlement des litiges. Au-delà des litiges de consommation, les instances Droit de l'entreprise s'investissent dans les possibilités de développer le recours au règlement amiable dans les différents domaines d'activité des entreprises.

Aspects gouvernance du Grenelle de l'environnement (en lien avec la Commission Développement Durable du MEDEF)

Le Grenelle de l'environnement a été l'occasion de débattre de propositions relatives à la Gouvernance écologique dont les conséquences sont susceptibles de s'étendre à des domaines autres que le droit de l'environnement : responsabilité des sociétés mères, évolutions de la loi NRE, modifications du code de la consommation... Sur l'ensemble de ces sujets, les instances de la Commission « Droit de l'entreprise » sont impliquées.

Droit de la commande publique

La Commission a contribué depuis 2003 de manière très active à la révision par le Ministère des Finances des Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) devenus obsolètes. Pour l'année à venir, elle concentrera notamment son attention sur la notion du mieux-disant (ou d'offre économiquement la plus avantageuse) dans la commande publique en incitant les acheteurs publics à choisir des offres plus innovantes et performantes. Au niveau communautaire, elle suit de près l'initiative législative de la Commission européenne dans le domaine des concessions de services.

Droit de la concurrence

Durant l'année à venir, la Commission va poursuivre son action dans le cadre de la révision du règlement général d'exemption sur les restrictions verticales. Elle va par ailleurs poursuivre ses réflexions afin de renforcer la transparence et la prévisibilité des procédures communautaires de contrôle des pratiques anticoncurrentielles.

Programme de conformité/compliance

La Commission va mettre en place un groupe de travail pour élaborer des recommandations précises vis-à-vis des entreprises afin de les accompagner dans la mise en place d'un programme de conformité (*compliance*), tous domaines confondus.